

ARRÊTÉ DE DÉLÉGATION DE FONCTION À M. FABRIZIO MAZZOLINI, CONSEILLER MUNICIPAL

Le Maire de la commune de MASNY ,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-18,

Vu le procès-verbal d'élection du Maire et des adjoints du 21 mars 2026,

Considérant la nécessité d'assurer le bon fonctionnement des services municipaux ;

Considérant l'intérêt de confier certaines fonctions à des conseillers municipaux ;

ARRÊTE :

Article 1er :

Il est donné délégation de fonction, à M. Fabrizio MAZZOLINI, conseiller municipal, pour intervenir dans le domaine des TRAVAUX PUBLICS.

Il exercera notamment les fonctions suivantes :

- Assurer le suivi de chantier des opérations de travaux publics engagées par la commune, notamment en matière de voirie, d'espaces publics et de bâtiments communaux ;
- Participer à la définition, à la programmation et à la mise en œuvre des projets d'aménagement et d'infrastructures ;
- Veiller au respect des délais, des coûts et des prescriptions techniques ;
- Suivre les procédures de passation et d'exécution des marchés publics afférents aux travaux, en lien avec les services compétents ;
- Assurer la coordination entre les différents intervenants (services municipaux, entreprises, maîtres d'œuvre, partenaires institutionnels) ;

Article 2 : Le Maire, la Responsable des Services sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé selon les règles en vigueur. Ampliation en sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de DOUAI, ainsi qu'au Comptable public assignataire.

Le soussigné reconnaît avoir reçu un exemplaire du présent arrêté et avoir été informé de disposer d'un délai de 2 mois pour le contester auprès du Tribunal Administratif

Signature :



Adresse Postale : 41, rue Fauqueux-59176 Masny- Tél. : 03.27.99.79.79 -email : mairie@ville-masny.fr

Fait à Masny
Le 23 mars 2026

Le Maire,
Lionel FONTAINE

